



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 29 juin 2020

Sainte-Croix, le 22 juin 2020 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. NATURALISATION.....	2
3. REORGANISATION DES ARCHIVES COMMUNALES	2
4. ECLAIRAGE PUBLIC	2
5. MPGA COLLEGE DE LA GARE.....	3
6. ZONE RESERVEE COMMUNALE.....	3
7. REVISION DU PLAN GENERAL D’AFFECTION (PGA)	3
8. ELABORATION DU PLAN D’AFFECTATION (PA) « RUE DU TEMPLE » L’AUBERSON.....	3
9. SOCIETE COOPERATIVE D’HABITATION DOMAHABITARE SISE AVENUE DES GITTAZ 9	3
10. NOUVELLE SALLE DE GYMNASTIQUE VD2 AU COLLEGE DE LA GARE	3
11. TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DU SDIS	4
12. SOLDE DES COMPTES ENERGIE.....	4
13. SQUAT LA BAZ/LE PANTOGRAPHE	4
14. PETITE CASBA SARL	4
15. REORGANISATION DE L’ADNV	4
16. RAPID RESPONDER.....	5
17. MANIFESTATIONS ESTIVALES.....	5
18. T’EST TIMBRE	5
19. CORONAVIRUS.....	5

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Nathan Stader, pour un stage pratique en qualité de médiaticien, avec effet au 3 février 2020;
- M. Alexandre Monti, en remplacement de M. Julien Gonthier, auxiliaire à la déchèterie communale, avec effet au 22 février 2020;
- Mme Lora Matthey, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 1^{er} avril 2020;
- Mme Marie Desirella Sambacaille, en qualité d'aide-concierge à 50%, pour un CDD depuis le 11 mai 2020 pour une durée de 10 mois via Prolog-emploi;
- M. Ivan Wieland, en qualité de monteur-appareilleur, avec effet au 1^{er} juillet 2020;
- M. Antonin Criblez, en qualité de responsable du garage communal, avec effet au 3 août 2020;
- Mme Ajla Cohadarevic, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 3 août 2020;
- M. Kacper Izdebski, en qualité d'apprenti employé de commerce, avec effet au 3 août 2020;
- M. Baptiste Cachin, en qualité d'apprenti agent d'exploitation, voirie, avec effet au 3 août 2020;
- Mme Ella Leguéré, pour un stage pratique en qualité de médiaticienne, avec effet au 3 août 2020;
- M. Yann Egger, en qualité d'employé polyvalent, avec effet au 1^{er} octobre 2020.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir leur droit à la retraite de :

- M. Michel Previtali, responsable de l'entretien des véhicules et du garage, pour le 30 septembre 2020;
- M. Christian Graf, menuisier au Secteur des bâtiments, pour le 30 septembre 2020.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et leur souhaitons une longue et agréable retraite.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- Une demande de naturalisation dont l'origine est tunisienne.

3. Réorganisation des archives communales

La première phase de la réorganisation des archives communales est terminée. Les archives sont actuellement en cours de conditionnement et de répertoriage en vue d'avoir un inventaire complet, exhaustif et professionnel de nos documents historiques, ainsi que nos archives courantes. Les locaux ont été entièrement vidés et l'installation du mobilier est en cours avec la participation de requérants de l'EVAM que nous tenons à remercier.

4. Eclairage public

Des tests seront effectués cet été dans plusieurs quartiers, les riverains des secteurs concernés seront informés au préalable et consultés au terme de ces tests. Voici les secteurs concernés par l'extinction nocturne :

- Quartier du Maquis, soit les chemins des Cerfs, du Couchant et des Granges ; Avenue Jaques-Dalcroze et le chemin de la Tille
- Quartier du Stand, soit la place et la rue du Stand, ainsi que la rue de la Promenade
- Quartier du Progrès, chemin des Mouilles et zone d'activité du Platon
- Rue des Pâquerettes
- Rue des Métiers
- Rues du Jura, des Anémones et chemin de la Tine

- Rues du Levant et des Adreys ainsi que le quartier du Crêt-Martin.

Période et durée du test : 3 août – 7 septembre 2020

Heures d'extinction : 00h30 à 05h00

5. MPGA Collège de la Gare

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé, le 14 janvier 2020, la modification du Plan Général d'affection « Collège de la Gare ».

6. Zone réservée communale

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé, le 14 janvier 2020, la mise en place d'une zone réservée communale. Cette décision, accompagnée des voies de recours, a été notifiée auprès des opposants.

Les opposants n'ont pas fait valoir leur droit de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Suite à cette approbation, le Service du Développement Territorial nous a indiqué, ainsi qu'auprès des propriétaires fonciers, qu'il renonce à la zone réservée cantonale pour les parcelles n^{os} 1992, 3015, 3838 et 3839.

7. Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)

La procédure de révision du PGA se poursuit entre le bureau mandataire Team Plus et le groupe de travail communal à raison d'environ une séance par mois.

La commission d'urbanisme du Conseil Communal a été invitée à participer à ces séances et est représentée par deux conseillers communaux.

8. Elaboration du Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple » L'Auberson

Un dossier composé du plan et de son règlement, du rapport justificatif selon l'article 47OAT, ainsi que d'une note technique sur les dangers d'effondrement a été envoyé auprès des services cantonaux en date du 14 janvier 2020 pour examen préalable.

Suite au retour positif des services cantonaux, la mise à l'enquête publique est publiée du 13 juin au 12 juillet 2020.

9. Société Coopérative d'habitation DomaHabitare sise Avenue des Gittaz 9

La coopérative, représentée par une commission spéciale, le collectif des Gittaz ainsi qu'une délégation communale s'est rencontrée en fin d'année 2019 pour discuter de l'avenir de ce bâtiment et, en particulier, de sa légalité au regard des règlements cantonaux et communaux.

DomaHabitare souhaite déposer une nouvelle demande de permis de construire afin de terminer ce chantier et ainsi obtenir un permis d'habiter.

10. Nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare

Durant la phase d'avant-projet, et faisant suite à des sondages et analyses, il a été constaté que les terres situées sous l'implantation du futur bâtiment étaient polluées.

Une étude géotechnique a été exécutée afin de définir l'emprise des secteurs touchés par cette pollution. Demandé par la Direction Générale de l'Environnement (DGE), un complément à cette étude a été réalisé et envoyé auprès du service cantonal.

Cette nouvelle donnée a retardé le planning prévisionnel mentionné sur le préavis municipal n° 17-11. A ce jour, la phase d'établissement de projet est en cours.

11. Travaux d'agrandissement de la caserne du SDIS

Publiée du 16 novembre 2019 au 15 décembre 2019, la mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition et le permis de construire a pu être délivré le 13 janvier 2020.

La phase appels d'offres étant terminée, les entreprises vont pouvoir débiter les travaux rapidement afin de garantir la mise hors d'eau de l'agrandissement avant l'hiver prochain.

12. Solde des comptes énergie

Les taxes énergétiques encaissées en 2020, qui se rapportent sur la consommation 2019, représentent Chf 145'705.55. Des projets antérieurs à 2019 échus ou abandonnés de sorte qu'en 2020, le budget total à disposition représente Chf 223'052.60. En 2020, 92 demandes ont été traitées pour des promesses de subside à hauteur de Chf 175'203.15.

Le détail des demandes 2020 porte sur 35 vélos électriques (budget épuisé), 22 abonnements ½ tarif (solde de Chf 840 ou 28 abonnements ½ tarif encore à disposition), et 35 projets (photovoltaïque, thermique, appareils ménagers). Nous relevons la subvention pour la pose de 2 bornes de recharge électrique.

13. Squat La Baz/Le Pantographe

La Municipalité déplore l'occupation illicite par un « collectif pour la culture » (le Pantographe) et par divers activistes d'une annexe située sur la parcelle de l'usine de la Rue des Rasses. Le propriétaire des lieux mis devant le fait accompli, a agi par la voie judiciaire pour obtenir une décision permettant la libération de l'immeuble. Une telle occupation présente des risques pour la sécurité, en effet les différents bâtiments, occupés illégalement, sont insalubres, inhabitables et non sécurisés.

Le site ne pouvant être valorisé dans l'immédiat en raison d'une procédure judiciaire en cours au sujet de la pollution des sols, le propriétaire a lancé un concours d'idées pour l'occupation temporaire du site. Toute association, tout collectif ou groupement a été invité à soumettre un projet à vocation culturelle pour l'occupation temporaire du site. Ce projet devra reposer sur un engagement ferme à agir dans le cadre de la légalité (aucune occupation forcée ou illicite, respect des normes et règlements urbanistiques) et dans le cadre d'une relation de confiance avec le propriétaire.

14. Petite Casba Sàrl

La Police du commerce vaudoise a considéré que La Petite Casba Sàrl ne pouvait plus être exploitée en tant que cabane de montagne (art. 3, al. g LADB), les conditions d'exploitation sont soumises à une licence d'établissement qui doit être délivrée par le même service. Pour obtenir une telle licence, le SDT a invité la Commune, ainsi que les exploitants, à constituer un dossier d'examen préalable au vu des contraintes hors zone à bâtir du site. La Municipalité a interpellé Mme la Cheffe du département, Christelle Luisier Brodard en expliquant les particularités de ce lieu. La Conseillère d'Etat a demandé de fournir à son service un dossier détaillé afin de pouvoir se déterminer sur la procédure à suivre.

15. Réorganisation de l'ADNV

En date du 14 mai 2020, le Comité exécutif de l'ADNV – dont la commune de Sainte-Croix fait partie - a validé à l'unanimité le concept de la nouvelle ADNV, constitué de 3 volets (stratégie, organisation et financement) articulés autour de l'accompagnement de ses membres. L'association activera dès le 1er janvier 2021, une organisation dont la présence sur le terrain est renforcée. L'opération permettra notamment, au terme de la période stratégique 2021-2024, d'augmenter de 50% les fonds à disposition des projets et de l'accompagnement des membres, sans augmentation des cotisations économiques et touristiques actuelles.

Des comités locaux, au nombre de trois sur le périmètre du Nord vaudois seront créés à Orbe, Sainte-Croix et Yverdon et se verront investis de la mission déléguée de sélectionner des projets de portée locale qui seront soutenus par les équipes ADNV et financés au travers d'une bourse de Chf 100'000.-.

16. Rapid Responder

Le dispositif cantonal des urgences pré-hospitalières (DisCUP) fait l'objet d'un suivi de la part de la Direction Générale de la Santé, afin qu'il s'adapte à l'évolution des besoins régionaux et cantonaux tout en prenant compte de nouvelles stratégies d'intervention dans ce domaine. La tendance actuelle dans la région Nord vaudoise montre une augmentation des besoins d'interventions des ambulances au niveau de la région Yverdonnoise, en particulier la nuit. Cette situation amène aujourd'hui l'ambulance de Sainte-Croix à fréquemment stationner en Plaine la nuit afin de soutenir les besoins de cette région, au détriment de sa présence à Sainte-Croix la nuit.

Sur la base de ces constats, la Commission pour les mesures sanitaires d'urgences préhospitalières (CMSU) a préavisé favorablement le projet qui consiste à renforcer le dispositif des urgences sur le Balcon du Jura par la présence permanente durant la nuit d'un Rapid Responder au RSBJ. Ce Rapid Responder est un ambulancier diplômé, disposant d'une grande expérience professionnelle, rattaché au CSU-nvb. Il peut intervenir rapidement de façon autonome, en stabilisant le patient dans l'attente d'une ambulance, si celle-ci est jugée nécessaire.

Cette décision a l'avantage d'assurer la présence d'un dispositif d'intervention d'urgence préhospitalier de nuit en continu sur le Balcon du Jura.

17. Manifestations estivales

La Municipalité, après avoir consulté ses partenaires, a décidé de reporter à août 2021 la prochaine édition du Festival des Terroirs, ainsi que le traditionnel concert dans les pâturages. Une réflexion est en cours quant au déroulement des festivités du 1er août sur le Balcon du Jura.

18. T'est timbré

Le commerce local a été durement éprouvé durant ce confinement. Les Communes de Sainte-Croix et Bullet, en collaboration avec la Société industrielle et commerciale, ont validé une contribution financière de Chf 35'000.- pour une action « T'est timbré » incitant à consommer local sur le Balcon du Jura. Il s'agit de sensibiliser le citoyen à l'importance de soutenir les commerces et entreprises locales. Un montant de Chf 20.- sera versé par les communes aux ménages ayant récolté 10 timbres parmi les acteurs locaux pour récompenser leur fidélité. L'édition du journal local du 26 juin revient en détail sur cette action.

19. Coronavirus

La Municipalité a suivi attentivement l'évolution de l'épidémie de coronavirus. Des réflexions ont été menées afin de pouvoir, au besoin, répondre rapidement et efficacement à la progression du virus. En date du 13 mars, le plan de continuité d'activité PCA a été mis en œuvre, afin d'assurer la continuité des prestations indispensables à la collectivité, ainsi que la protection des collaborateurs dans leurs charges respectives. La Municipalité a collaboré étroitement avec l'Etat-major cantonal de conduite EMCC, la Préfecture du Nord vaudois, le RSBJ et les différents acteurs locaux et cantonaux.

Dans un premier temps, il a été décidé de fermer les locaux/salles communales, les guichets de l'administration communale, ainsi que d'interdire l'accès aux places publiques. Une permanence téléphonique a été assurée durant toute cette période. Une cellule de crise composée de la Municipalité et des chefs de service s'est réunie régulièrement par visioconférence pour assurer les missions à la collectivité et le suivi des consignes édictées par le Conseil fédéral et l'OFSP.

Dans un deuxième temps, les collaborateurs vulnérables ont été mis à pieds et il a été demandé de privilégier le télétravail pour ceux dont les tâches le permettaient. Un tournus a été mis en place dans les différents services. La réallocation des ressources a permis, entre-autres, d'assurer la continuité des activités prioritaires, comme l'ouverture de la déchèterie de la Combe-de-Ville. Des communications internes ont été transmises aux

collaborateurs sur la progression de la situation et des mesures prises au sein de l'administration communale pour les protéger, ainsi que leur entourage.

La reprise des activités communales et la réouverture des guichets de l'administration se sont faits progressivement et en fonction des directives du Conseil fédéral. Dès le 4 mai, reprise des activités à la normale pour tous les collaborateurs, tout en privilégiant le télétravail. Le 11 mai, réouverture des guichets de l'administration communale le matin uniquement. A partir du 8 juin, ouverture des guichets aux horaires habituels.

La Municipalité a communiqué régulièrement en collaboration avec le Journal de Sainte-Croix avec des articles hebdomadaires ou sous forme de flyers, pour certains en commun avec la Commune de Bullet. Un réseau de solidarité pour les personnes nécessitant de l'aide a été mis sur pied et plusieurs sociétés se sont mobilisées pour les soutenir au quotidien. La Municipalité les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur dévouement durant cette période difficile.

Toutes les mesures mises en place ont permis la poursuite des activités communales de base pour l'ensemble de la collectivité. La Municipalité tient à remercier tous les collaborateurs communaux pour leur implication et leur polyvalence dans les tâches qui leur ont été attribuées durant cette période particulière dans un esprit de collaboration, de solidarité et d'entraide.

La Municipalité rappelle que les consignes sanitaires continuent à s'appliquer et elle vous invite à les respecter. Elle en appelle à la responsabilité individuelle au travail comme dans la vie privée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Distribution :

Membres du Conseil communal
Municipalité
Chefs de Service et personnel communal